Réunion Extraordinaire du Mardi 14 Juin 2016

<u>9 Présents</u>: M. MOZET Yves, M. POUYET Bertrand, M. BATENDS Patrick, Mme SIMON Françoise, M. LACOMBE Raymond, M. FOURRIER Guy, M. DHERBOMEZ Eric, Mme DELGOFFE Virginie, M. ZANETTE Sébastien,

5 Absents excusés :, M. HABAY Richard, M. BERNARD Michaël, Mme LUSSIEZ Nathalie, Mme LEFEVRE Béatrice. Mme SIMON Sophie.

► COMMUNICATION DU MAIRE :

• Pôle scolaire : au regard des finances de la commune et au coût évalué de la réalisation d'un pôle scolaire regroupant les communes de Matton-Clémency, Messincourt et Pure, les membres du Conseil ne donne pas suite pour le moment à ce projet mais ne refuse pas la possibilité d'un éventuel regroupement.

Une réunion pourrait être envisagée avec l'inspection académique ainsi que les membres des conseils municipaux des communes concernées afin d'étudier d'autres possibilités

► DELIBERATIONS :

• Renouvellement CUI-CAE Espaces verts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE, pour les besoins du service de renouveler le contrat CUI-CAE de Mr ALEXANDRE Bruno pour une durée de 1 an à compter du 27 Juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

Contrat CDD ATSEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE, pour les besoins du service de transformer le contrat CUI-CAE de Mme RAVENEL Véronique en contrat CDD pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2016 d'une durée hebdomadaire 29 heures.

•Cavurnes:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE, de fixer le prix d'une concession « cavurnes » cinquantenaire à 500 €uros

• Subvention RASED 2016:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 91,50 €uros soit 1,50 € par élève (61 Elèves).

• Participation Frais scolaires 2015-2016 des enfants domiciliés hors de la commune scolarisés à l'école de Pure

Après avoir pris connaissance de la liste des 8 enfants extérieurs au village et fréquentant l'école de PURE, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal SOLLICITE la participation financière des 2 communes de domicile représentant les frais réels de fonctionnement incombant à la commune de PURE.

Pour l'année 2015/2016, le coût réclamé est de 694,74 €uros par élève.

Selon le détail ci-dessous par commune :

 OSNES:
 3 enfants soit:
 2 084.22 €uros

 CARIGNAN:
 2 enfants soit:
 1 389.48 €uros

 SAILLY:
 3 enfants soit:
 1 667.38 €uros

(8/10)

•Adhésion Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal par 7 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS, DECIDE, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde du patrimoine de proximité en partenariat avec les collectivités locales, les associations et les particuliers.

La cotisation annuelle s'élève à 50 €uros.

► Prochaine Réunion : à déterminer.